

COMMUNIQUE DE PRESSE



FEDERATION DES CAFES DE BELGIQUE asbl

Bruxelles, le 27 mai 2020

La Fedcaf réagit en fonction des propositions de mesures mises sur la table pour la réouverture des cafés

Afin de ne pas porter à confusion, il est à préciser que la Fedcaf Belgium (Fédération des cafés de Belgique) est une fédération qui défend les intérêts des cafetiers belges. Elle est indépendante de toute autre fédération, de tout mouvement ou parti politique ; elle ne bénéficie pas de subsides et vit uniquement des cotisations de ses membres, ce qui renforce son indépendance.

Fedcaf Belgium a pris connaissance, par la presse (<https://www.hln.be/de-krant/zo-willen-cafes-en-restaurants-op-8-juni-heropenen-klanten-moeten-blijven-zitten-en-iedereen-om-23-uur-naar-huis~a30fc0c8/>), de propositions de mesures discutées dans le cadre de la réouverture des cafés.

Si la situation sanitaire impose évidemment la collaboration de tous, force est de constater que certaines des mesures envisagées sont simplement irréalistes, voire tout à fait déraisonnables.

Il est ainsi question d'obliger les clients de cafés à rester assis à une table, en leur interdisant le moindre déplacement, que ce soit pour accéder au comptoir ou se déplacer de quelques mètres (pour fumer une cigarette en particulier).

Une telle mesure est non seulement impossible à appliquer en pratique mais ne se justifie de plus aucunement. Un déplacement aussi limité peut en effet évidemment se faire sans poser de difficultés sanitaires. La situation des cafés présente même moins de risques que celle des magasins où les clients entrent et sortent à rythme nettement plus important et où le nombre de personnes différentes se succédant au même endroit est beaucoup plus élevé que dans les cafés.

Un aller-retour à l'endroit où fumer est autorisé ne présente pas plus de risque qu'un aller-retour pour se laver les mains par exemple.

Un aller-retour pour se rendre à une machine de jeux de hasard ne pose pas non plus de difficultés, pour autant évidemment que les machines en question soient distantes les unes des autres ou protégées par des séparations (*voir prototype en annexe*), avec des chaises à disposition des joueurs, que des produits désinfectants soient mis à disposition et que les machines soient nettoyées après chaque utilisation. Ces mouvements, qui ne présentent pas de danger, sont du reste indispensables pour la survie des cafés.

Précisons que si une personne s'étant levée pour une quelconque raison ne pouvait plus accéder au café et devait se rendre dans un autre établissement, les risques potentiels de contamination ne s'en trouveraient de plus aucunement diminués ; l'effet serait même contraire à celui recherché puisqu'une mobilité plus importante en résulterait.

Dans le même sens, le comptoir d'un établissement ne présente pas plus de risque qu'une table. L'accès au comptoir peut être même être de nature à contribuer à diminuer les risques puisque les clients y sont, de manière générale, assis ou debout, côte à côte, et non face à face, relativement loin du tenancier.

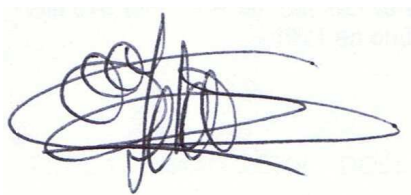
A cela s'ajoute que le comptoir est le véritable cœur d'un café ; refuser l'accès au comptoir viendrait ainsi à empêcher un café de vivre alors même que ce comptoir pourrait demeurer accessible dans des bonnes conditions sanitaires.

Enfin, une interdiction d'ouverture après 23h a été évoquée. Une telle interdiction, qui ne tient aucunement compte de la situation des cafés, ne se justifie aucunement.

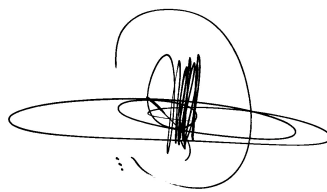
Les horaires de fréquentation d'un café dépendent en effet bien souvent des horaires de travail des clients. Il ne se comprendrait pas que les clients dont les horaires de travail ne correspondent pas aux horaires de bureau (parce qu'ils travaillent par exemple dans un commerce ouvert jusque 22h) ne puissent accéder aux cafés. Certains cafés se trouveraient alors privés de manière inadmissible d'une partie essentielle de clientèle, ce d'autant plus que la fréquentation est souvent moindre dans le cours des premières heures d'ouverture. La situation serait évidemment plus grave encore pour les cafés qui n'ouvrent qu'en soirée ou durant la nuit.

Les mesures de sécurité sanitaire peuvent évidemment être appliquées tout au long de l'ouverture d'un café, sous la supervision du tenancier, sans qu'il soit utile d'imposer une heure – tout à fait arbitraire – de fermeture. La liberté de commerce et le principe de non-discrimination sont, rappelons-le, des piliers de notre société.

Fedcaf Belgium se tient évidemment prête à collaborer à la définition de mesures – réalistes et efficaces – permettant aux cafés d'accueillir leurs clients dans de bonnes conditions sanitaires. Les mesures symboliques ou irréalistes – voire inefficaces ou injustifiables – doivent être écartées.



Diane DELEN
Présidente – Administrateur Délégué
0474 50 12 30



Erik BEUNCKENS
Administrateur délégué
0498 28 39 70

FIN DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOTE A LA REDACTION

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Diane DELEN – Président – 0474 50 12 30 – diane.delen@fedcaf.be

